

Madeleine Deloule est conservateur en chef des bibliothèques et a notamment dirigé les bibliothèques de Noisy-le-Sec, Aubervilliers et Saint-Denis. Elle est l'auteure d'un rapport sur les bibliothèques de Seine-Saint-Denis à la demande de l'Observatoire de la lecture de ce département.

Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis

Enquête : l'Observatoire départemental de la lecture en Seine Saint-Denis s'intéresse aux bibliothèques publiques

Tout lecteur porte en lui une image positive des bibliothèques publiques, image qu'il pense être exacte, qu'il fréquente ou non les bibliothèques d'ailleurs. Cela s'accompagne souvent d'un discours du genre « *les bibliothèques sont nécessaires, pour l'éducation, pour les loisirs* » etc.. Les bibliothèques font partie de notre paysage, et on ne s'interroge que rarement sur un paysage trop connu. En créant en 2003 l'Observatoire départemental de la Lecture, le Conseil Général de la Seine St Denis, avec la DRAC Ile de France, a souhaité vérifier si cette image correspondait au réel, et s'il n'était pas urgent de réviser nos lieux communs : ces bibliothèques que nous aimons sont-elles comme nous les imaginons ?

Au moment de l'enquête, fin 2003, les bibliothèques de lecture publique ne sont généralement pas, ou ne sont plus, des îlots de silence studieux, temples des connaissances et domaines sacrés du livre. Leur mission fondamentale, soutien à l'éducation, à tous les âges de la vie et transmission des patrimoines culturels, n'a pas changé, mais la manière d'accomplir cette mission a été profondément modifiée par les évolutions de la société et par l'évolution des technologies de la transmission du savoir. Le métier de bibliothécaire aujourd'hui ne s'exerce plus dans les mêmes conditions qu'il y a, disons, quelques décennies.

L'objectif de l'Observatoire était de donner rapidement des éléments d'évaluation et de réflexion aux professionnels, aux

élus, aux administratifs. On le sait, les bibliothèques municipales dépendent entièrement des municipalités, à la fois dans leur création et dans leur entretien. Locaux, personnels, collections, tout est financé par les communes, à hauteur de 97 ou 98% des budgets de fonctionnement. Il n'y a donc pas de modèle de bibliothèque unique, et les écarts entre les équipements sont ceux qui existent entre les différents services municipaux, d'une ville à une autre. Affaire de budget, de choix politique, d'orientation culturelle...

L'enquête que j'ai eu la chance de mener sur ce département qualifié tantôt de « difficile », ou de « département jeune et dynamique », ou de « banlieue populaire » (les vocables ne manquent pas !) portait sur des éléments simples, aisément quantifiables et comparables, c'est-à-dire les données que transmettent chaque année au Ministère de la Culture, les bibliothèques publiques sur leur structure.

Surfaces, effectifs en personnel, crédits municipaux, collections CD, Vidéos, DVD, accès Internet, taux d'inscriptions et prêts de documents, autant de renseignements statistiques qui devaient permettre de dresser un état des lieux certes sommaire, mais riches d'enseignements. Ces données, apposées aux données nationales, pouvaient aussi transmettre une vision plus générale de cette activité à la fois traditionnelle et novatrice.¹

Volontairement, les questions touchant aux animations et partenariats que mènent

¹ Voir p.14 la présentation de la publication de la Direction du Livre et de la Lecture : *Bibliothèques municipales / Bibliothèques départementales. Données 2002.* (NDLR)

souvent les bibliothèques, entre autres avec l'Éducation Nationale, n'ont pas été abordées, pas plus que celles des personnels ou des publics. Cela fera l'objet de tranches ultérieures d'enquête.

Bon nombre de villes du département de la Seine Saint-Denis ont été connues, dans les années 1960 et 70 pour leur politique courageuse en matière de lecture publique, en particulier par leurs sections « enfantines » et par la déserte des quartiers. Plusieurs villes avaient également créé des discothèques, à l'époque où les disques vinyles étaient à la fois chers et fragiles. La bonne image de la lecture publique dans le département est liée à cette époque novatrice. 30 ou 40 ans plus tard, force est de constater que le paysage est plus... gris !

Il n'est pas question dans cette présentation de donner dans le détail les résultats de l'enquête (que l'on peut lire dans l'étude disponible auprès du Bureau du Livre du Conseil Général).

Cet état des lieux montre que l'élan d'autrefois s'est bien essouffé, au moins en ce qui concerne la qualité des équipements et les résultats globaux.

Les principaux résultats :

- ♦ Les surfaces sont insuffisantes (4,43 m2 en moyenne pour 100 habitants, alors que la Direction du Livre préconise 7 m2)
- ♦ Les collections vidéos et CD sont peu développées, seulement 13 discothèques et à peine 10 vidéothèques sur 39 bibliothèques
- ♦ La place des TIC est modeste : une petite moitié des bibliothèques propose des accès Internet, mais dans des conditions très inégales, et il y a peu de collections de cédéroms ou DVD
- ♦ Le taux d'inscrits est faible (14,31% de la population contre 17,48% en moyenne nationale)
- ♦ Les horaires d'ouverture sont insuffisants (5 bibliothèques sur 39 sont ouvertes plus de 30 h. par semaine)
- ♦ Les accès sont souvent payants pour les documents non imprimés, mais aussi pour les imprimés, et dans 6 cas une cotisation est demandée pour les enfants.

Mais aussi des points positifs :

- ♦ 36 bibliothèques sur 39 sont informatisées
- ♦ 20 bibliothèques permettaient des accès professionnels à Internet, et dans plusieurs cas de manière très développée (des accès sur tous les postes de travail interne)
- ♦ Les crédits de personnels et d'acquisitions sont convenables, voire supérieurs à la moyenne nationale pour les premiers
- ♦ Quelques médiathèques sont gratuites tous les supports, dans des équipements spacieux et attractifs

Le constat est donc très mitigé, et moins flatteur que l'idée que l'on se faisait de la lecture publique en Seine Saint-Denis. Ainsi 6 équipements seulement sur 39 disposent des m2 suffisants pour mettre en œuvre une politique cohérente de lecture publique (avec salle multimédia, salle de l'heure du conte, auditorium). L'accès aux documents non imprimés est quasi impossible pour une part très importante de la population, soit par qu'ils n'existent pas, soit en raison du coût de la cotisation (jusqu'à 28€). Les horaires d'ouverture ne sont pas, ou peu, adaptés à la vie urbaine...

Dans les points positifs, on peut encore souligner le nombre d'inscrits de moins de 14 ans, supérieur à la moyenne nationale (41% contre 37,6%). Résultats sans doute de la politique menée par le Conseil Général, à travers le Salon du livre de Jeunesse, le Centre de promotion du livre de jeunesse et Livres au Trésor, et aussi de l'activité même de toutes les bibliothèques en direction des enfants. Positif aussi le fait de les prêts d'imprimés par habitant sont plus importants dans les villes proposant tous les supports que dans les villes ne proposant que des imprimés. Cela veut dire que l'emprunt des documents tels que CD ou vidéos ne remplace pas l'emprunt de livres, mais que la richesse des fonds proposés rend les équipements plus attractifs... Positif encore le fait que la gratuité gagne du terrain : alors que 80% des bibliothèques en France demandent une cotisation aux usagers, elles ne sont que 44% dans ce cas en Seine Saint-Denis. Rappelons que la collecte des cotisations est peu fructueuse au plan national : 0,59€ par habitant desservi, alors que les dépenses de fonctionnement s'élèvent

en moyenne à 17,88€ par habitant. Cette statistique montre à l'évidence que le recouvrement d'une cotisation n'est pas une affaire économique, mais bien une question de positionnement idéologique. Il faut insister sur le fait que les bibliothèques publiques doivent être gratuites non parce qu'il existe des pauvres dont il faut « favoriser » l'accès à la culture, mais parce que riches et pauvres doivent avoir accès dans les mêmes conditions à un choix libre et ouvert. Les bibliothèques comme facteurs d'égalité, de réussite et d'intégration sociale...

L'enquête a mis en évidence que la « réussite » des équipements, c'est-à-dire leur impact sur la population, était toujours liée aux indicateurs positifs : surfaces, horaires d'ouverture, gratuité, crédits d'acquisition, d'animation et diversification des collections, consolidées par une politique d'acquisition réfléchie. Il faudrait évoquer aussi sans doute la qualité des animations proposées... Bref, autour de vrais projets de lecture publique, la réponse des habitants est sans ambiguïté : 7 équipements ont un nombre d'inscrits égal ou supérieur à la moyenne nationale, et 2 d'entre eux déclarent un taux d'inscrits de plus de 30% de la population.

Le fait le plus notable est peut-être l'écart existant entre les villes. Le développement des bibliothèques est forcément inégal, puisqu'il est le résultat des politiques municipales, elles-mêmes freinées, c'est le moins que l'on puisse dire, par les restrictions budgétaires à peu près constantes. Au point d'ailleurs que l'on peut dire sans risque d'erreur que les professionnels de ce département n'exercent pas tous le même métier. S'il s'agit toujours de gestion des collections et d'accueil du public, les moyens alloués aux structures créent des conditions d'exercice extrêmement différentes, d'une ville à l'autre.

Les derniers équipements ouverts dans le département sont spacieux, attractifs pour ceux qui les fréquentent, car dotés de collections diversifiées et offrant de plus la possibilité pour les usagers de devenir des acteurs de leur propre manière de vivre la culture et la connaissance. Formation continue, fonds en langues étrangères, partenariats nombreux avec les forces vives des villes (associations, Éducation nationale), accès aux patrimoines musicaux et visuels, développement de fonds destinés aux personnes en réinsertion..., autant d'aspects qui se fondent sur la

capacité des usagers à être non des consommateurs passifs, mais des personnes actives construisant, avec l'aide de la bibliothèque, leur propre parcours. Bibliothèques lieux de création, permettant un nouveau rapport au savoir... De plus, ces équipements sont beaux, et ce n'est pas un luxe destiné à donner quelque fierté aux bibliothécaires ou aux élus : il est important que ces lieux où plus souvent qu'ailleurs les différentes couches de population aux potentialités diverses se côtoient, soient des lieux valorisants aussi sur le plan esthétique.

Ces équipements sont rares. De fait, l'état des lieux met en évidence des disparités qui reflètent la conception même que les pouvoirs publics peuvent avoir de ces équipements culturels de base, même si en aucun cas ils ne songent à remettre en cause leur utilité, sous son aspect traditionnel. Pourtant, les moyens nécessaires pour remplir aujourd'hui leurs missions ne sont pas dégagés dans un nombre important de villes, soit par méconnaissance de ces missions, soit par incapacité financière, soit par ce que l'on pourrait appeler la force de l'habitude...

Créées souvent au 19^{ème} siècle, fondées sur des positions généreuses d'éducation populaire, au service des personnes privées de livres, les bibliothèques de lecture publique ont vécu tranquillement dans cette certitude d'être dans le bon chemin, accompagnement éducatif pour tous. Des décennies plus tard, ce n'est pas ce rôle positif qui est remis en cause au vu des résultats de l'enquête (il y a des bibliothèques dans 39 villes sur 40 du département), mais les façons de le remplir. Les enjeux par exemple liés à la diversification des supports sont sous-évalués. On voit ainsi grandir un écart entre ce que sont aujourd'hui bon nombre d'équipements, classiquement voués à l'imprimé, cantonnés dans des lieux trop exigus, peu ouverts, et la population qui s'inscrit dans un mouvement général d'images, de sons, de jeux vidéos, et qui peu à peu se fait de la culture une idée autre que celle que lui renvoie la bibliothèque municipale. Cet écart est-il acceptable ? Alors que les règles du marché envahissent la culture sous des formes directes ou cachées, le rôle de la puissance publique, en l'occurrence les collectivités territoriales, n'est-il pas d'offrir, à tous et dans des conditions d'accès des plus faciles, un lieu fondé sur des valeurs positives de la culture et du savoir, mais utilisant les mêmes

supports que le marché ? La notion de service public concerne tous les types de documents, et ne peut être seulement limitée aux imprimés.

Il ne s'agit pas de concurrencer l'offre économique, ce qui serait d'ailleurs assez vain !, mais de s'inscrire dans une dynamique autre. Les bibliothèques sont dans une obligation de mouvement : l'éducation à l'image, l'accès au patrimoine cinématographique, la musique, Internet, l'élargissement du champ des connaissances, tout cela fait partie d'une nouvelle donne, incontournable. Sans oublier que si l'accès aux richesses innombrables des patrimoines semble facilité par le Web, la fonction médiatrice des personnels des bibliothèques est plus que jamais indispensable. Les bibliothèques présentent une offre fondée sur le patrimoine, sur la mémoire, qui n'existe pas ailleurs, parce que la diffusion commerciale ne la porte pas. Leur rôle n'est pas dépassé, il est fondamental, pour le soutien à la formation permanente et pour que chaque citoyen puisse trouver un lieu où « faire travailler sa tête », librement, tout au long de la vie...

On ne peut que regretter les retards accumulés dans ce département de Seine Saint-Denis. Mais il faut se garder de toute vision trop sombre, parce que les prémices d'une évolution sont là. D'abord, le département semble renouer avec la dynamique de construction des années 70. Plusieurs projets sont à l'étude, en particulier dans le cadre de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune (qui regroupe 8 villes du nord du département). Plusieurs villes ont mis en place, courant 2004, des salles multimédia, permettant aux habitants de bénéficier de vrais services d'accès à Internet. La situation est donc loin d'être figée. Reste que les domaines du son et de l'image, c'est-à-dire les discothèques et les vidéothèques sont toujours des parents pauvres, y compris dans les nouveaux projets. Cela pose une question de fond aux professionnels et aux décideurs. On ne peut raisonnablement penser que le Web va résoudre tous les problèmes d'accès aux patrimoines. Outre les problèmes techniques et juridiques, encore loin d'être résolus à ce jour, la nécessité d'une médiation s'impose plus que jamais, dans cet immense fatras des œuvres, où œuvres de création et commerciales se télescopent, rendant incompréhensible la richesse des propositions. Le service public, et les bibliothécaires, ont encore de beaux jours de travail devant eux.

Madeleine DELOULE ■■■

Les chiffres clés :

		Moyenne Seine-St-Denis	Moyenne nationale
Population du département	1 386 000		
Nombre de villes	40		
Nombre de bibliothèques	39		
Surfaces		4,43 m ² pour 100 hab.	5,40 m ² pour 100 hab.
Nombre d'usagers inscrits	193 600	14,31 % pop.	17,48 % pop.
Dépenses de personnel/hab.		17,28€/ hab.	15,64€/ hab.
Dépenses d'acquisition / hab.		2,27€/ hab.	2,51€/ hab.
Nombre de prêts, tous documents	5 235 000	3,78 / hab.	5,1 / hab.
Nombre prêts imprimés	4 360 000		

À bien prendre les choses, le dictionnaire est le livre par excellence : tous les autres livres sont dedans, il ne s'agit plus que de les en tirer. (Anatole FRANCE / La vie littéraire)